

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 18

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 9

- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5

- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 4

Le 28 septembre 2022 à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à l'École de Musique Haute-Tarentaise à Bourg Saint Maurice, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD

Sééz : Lionnel ARPIN, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger : Alexis VIVET-GROS

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurence REGNIER donne pouvoir à Gérard VERNAY

Françoise BESNARD donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Thierry GAIDE donne pouvoir à Cécile UTILLE-GRAND

Capucine FAVRE donne pouvoir à Serge REVIAL

Franck MALESCOUR donne pouvoir à Yannick AMET

EXCUSÉS

Bourg Saint Maurice : Cécile MULOT, Morgan LE LANN

Sééz : Éric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionnel ARPIN

2022-75 SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT DE PRÊT DE 1 120 000 EUROS

Madame PESENTI-GROS, Vice-Présidente aux Finances, présente à l'ensemble des conseillers communautaires qu'il est nécessaire de souscrire un emprunt de **1 120 000 euros** afin de financer l'acquisition des locaux sis 757, rue des Colombières à Bourg Saint Maurice.

Ces locaux ont vocation à accueillir différents services de la Communauté de Communes de Haute – Tarentaise.

Madame Véronique PESENTI-GROS informe les conseillers communautaires que la demande de prêt a été négociée auprès de plusieurs banques. A ce jour, l'offre du Crédit Agricole des Savoie est la plus intéressante avec les caractéristiques suivantes :

- Opération : Emprunt
- Montant : **1 120 000 €**
- Taux d'intérêt : 3.53%
- Taux fixe
- Durée : 25 ans
- Mode d'amortissement : amortissements constants
- Périodicité des échéances : Trimestrielle

Le Président précise que la réalisation de l'emprunt de **1 120 000 euros** n'a pas été prévue au budget primitif 2022 et qu'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'acquisition des locaux sis 757, rue des Colombières à Bourg Saint Maurice ;
- **AUTORISE** le Président à choisir l'offre de prêt à taux fixe la plus favorable et à signer le contrat de prêt avec l'établissement concerné ;
- **AUTORISE** le Président à procéder sans autres décisions aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues, selon les conditions prévues contrat.

AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Yannick AMET**

